



**Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
de Champagne-Ardenne**

**Séance du 15 mai 2013
Avis n° 2013-8**

Avis sur la demande de classement en Réserve Naturelle Régionale du site « Marais Les trous de Leu »
sur les communes de Reims et Taissy

Vu le dossier « Marais Les Trous de Leu – Communes de Reims et Taissy / Projet de classement au titre des réserves naturelles régionales », CENCA, avril 2013 ;
Vu les éléments scientifiques apportés en cours de séance ;
Après délibération en séance du CSRPN le 15 mai 2013 ;
Sur présentation de monsieur Franck DARGENT, rapporteur ;

Article 1 :

Le CSRPN émet un avis favorable à la demande de classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR) du site « Marais Les trous de Leu » sur les communes de Reims et Taissy, aux motifs suivants :

- Les qualités du site sont reconnues (Site Natura 2000 n° FR 2100284 « Marais de la Vesle en Amont de Reims » ; ZNIEFF I n° FR210015514 « Tourbière alcaline des Trous de Leu à l'ouest de Saint Léonard » ;
- L'application de la grille de critères pour le classement de sites en RNR (jointe en annexe) permet de mettre en évidence l'intérêt et d'identifier les enjeux du site ;
- Le site présente des habitats à fort potentiel écologique et un intérêt certain en terme de biodiversité, malgré les manques de précisions concernant certain taxons.

Article 2 :

Le CSRPN assortit cet avis favorable des remarques et recommandations suivantes :

- Les données ornithologiques doivent être précisées à l'échelle du site ;
- La connaissance de l'entomofaune très insuffisante mérite investigation sérieuse ;
- Les surfaces des habitats patrimoniaux et l'état des populations des espèces patrimoniales sont à préciser ;
- La Fougère des marais (*Thelypteris palustris*) est à rechercher sur le site ;
- Le CSRPN souligne l'intérêt de la régulation par la chasse des espèces pouvant poser problème, notamment les ongulés, mais s'interroge sur la pertinence de prévoir que le Canard colvert y soit chassable ;
- Le CSRPN recommande particulièrement dans ce site périurbain de développer un axe pédagogique fort dans le plan de gestion.

Fait à Châlons-en-Champagne, le **30 AOUT 2013**

Le président du CSRPN

Daniel YON